# PROTECTION DES AGENTS SECRETS DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

## Question nº 762-M. Matheson:

1. Les personnes au service de Sa Majesté en qualité d'agents de la Gendarmerie royale du Canada jouissent-elles d'un statut de protection lorsqu'elles sont affectées à des opérations d'information ou de sécurité?

2. Prévoit-on l'indemnisation de ces agents pour les blessures reçues dans l'exercice de leurs fonc-

tions?

3. Prévoit-on l'octroi de pensions aux familles de ces agents qui perdent la vie dans l'exercice de leurs fonctions?

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Je dois informer l'honorable député qu'il est considéré comme contraire à l'intérêt général de donner des réponses précises à ces questions.

### \*COMMISSIONS ROYALES D'ENQUÊTE

# Question nº 770-M. Rinfret:

1. Quel est le nombre des commissions royales d'enquête instituées par le gouvernement fédéral, depuis le 1er juillet 1957?

2. Sous quels titres ces commissions ont-elles poursuivi ou poursuivent-elles leurs enquêtes?

3. Quel a été le coût de chacune des commissions qui ont soumis des rapports depuis le 1° juillet 1957?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, la réponse à la question n° 1 est 15.

Les réponses aux questions n° 2 et 3 indiquent les diverses commissions et ce qu'elles coûtent. Si la Chambre est d'accord, j'en consignerai la liste au hansard au lieu d'en donner lecture.

**M.** l'Orateur: La Chambre consent-elle à consigner les réponses au hansard comme si lecture en avait été donnée?

#### Des voix: D'accord.

[Note de l'éditeur: Le texte des réponses mentionnées ci-dessus est le suivant:]

Commission royale d'enquête sur l'énergie, \$414.557.

Commission royale d'enquête sur les écarts de prix des denrées alimentaires, \$290,224.

Commission royale d'enquête sur les Indiens de l'île Seabird, \$2,506.

Commission royale d'enquête sur les problèmes des chemins de fer (Transports), \$555.946.

Commission royale d'enquête sur le chemin de fer du Grand lac des Esclaves, \$46,920.

Commission royale d'enquête sur les dispositions des traités 8 et 11 qui s'appliquent aux Indiens du District de Mackenzie, \$8,245.

Commission royale d'enquête sur la houille, \$99.166.

Commission royale d'enquête sur l'industrie automobile, \$57,841.

Commission royale d'enquête sur certaines initiatives de la station CHEK-TV de Victoria (C.-B.), \$4,720.

Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, \$2,677,469.

Commission royale d'enquête sur les revues canadiennes et autres périodiques (Publications), \$136,121.

Commission royale d'enquête sur les affaires de banque et les finances,

Commission royale d'enquête sur le régime fiscal,

Commission royale d'enquête sur le pilotage, Commission royale d'enquête sur les services d'hygiène.

# MULGRAVE (N.-É.) -OUVRAGES PUBLICS

## Question nº 787-M. Stewart:

1. Quelles améliorations effectuera-t-on au quai et aux installations portuaires de Mulgrave (N.-Ē.) sur les sommes prévues au crédit nº 74 du ministère des Transports?

2. A-t-on commencé les travaux et, dans le cas

de l'affirmative, quand seront-ils achevés?

3. A-t-on affecté des sommes dans les prévisions de dépenses pour 1962-1963 à l'égard d'autres améliorations à Mulgrave? Dans le cas de l'affirmative, quelles sont ces améliorations?

- M. McBain: La direction du National-Canadien nous fait tenir les renseignements suivants: 1. Aucune. La Compagnie a remis à plus tard ses projets en vue d'améliorer les installations de manutention des marchandises en attendant les résultats de l'étude de l'ensemble de la région, effectuée en vue d'établir quel serait le meilleur emplacement pour la manutention des marchandises et quelles installations seraient requises.
  - 2. Réponse donnée au nº 1.
  - 3. Non.

PISTE D'ATTERRISSAGE POUR LA «DOMINION HELI-COPTERS LIMITED», CANTON DE KING, EN ONTARIO

#### Question nº 812-M. Macdonald (Rosedale):

1. Les services administratifs ont-ils mené une enquête sur la convenance de l'emplacement d'une piste unique d'atterrissage sur le terrain d'Heliport de la *Dominion Helicopters Limited*, dans le canton de King, comté d'York (Ont.)? Dans le cas de l'affirmative, quelles ont été les conclusions de cette enquête?

2. L'autorisation habituelle du ministère relativement à la piste d'atterrissage projetée, accordée avant l'aménagement, sera-t-elle donnée ayant le

1er décembre 1962?

3. Le ministre des Transports ou tout autre ministre a-t-il reçu une communication de M. Henry Borden, Q.C., du canton de King (Ont.), relativement à l'emplacement de la piste d'atterrissage dont il est fait mention à la première partie? Dans le cas de l'affirmative, cette communication a-t-elle été faite verbalement ou par écrit?

L'hon. M. Halpenny: 1. Oui. L'emplacement a été trouvé convenable du point de vue technique pour l'aménagement, mais les propriétaires de la localité ont soulevé des